

La rédaction du projet d'établissement pose au rédacteur la question du niveau de précision des actions projetées. Faut-il décrire dans le détail les initiatives envisagées ou est-il préférable de laisser une marge d'imprécision dans le texte transmis à l'administration? Derrière cette question transparait souvent la crainte d'un contrôle ou de revendications externes (celles des parents, par exemple). Ces risques plus ou moins fondés ne devraient pas détourner de l'essentiel: s'il a également une fonction externe, le projet d'établissement est avant tout destiné aux acteurs de l'école. Il est l'occasion de se mobiliser vers quelques objectifs prioritaires. Il traduit donc dans sa formulation (mais encore plus dans sa réalisation) le degré d'engagement auquel une communauté locale est prête à un moment donné de son histoire. Néanmoins, dans un environnement parfois difficile, il ne faut pas sous-estimer les réactions de prudence bien compréhensibles. Aussi, pour concilier engagement et prudence, promesse et sécurité, est-il possible de faire précéder le texte du projet lui-même par une introduction telle que celle suggérée ci-contre.

Ce qui est criminel ce n'est pas d'échouer, mais de viser trop bas.

James Russel LOWELL

"Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret "Missions" du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, "Mission de l'école chrétienne", ainsi que des projets pédagogiques de la FédEFOC et de la FESeC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires: élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet: sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétole: elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce "capital de départ" dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement."